SEPTEUIL MAG

Liberté • Égalité • Fraternité

Toute l'info de notre village

ACTUALITÉ

Que mangent nos enfants à la cantine ?

Des nouvelles du SDA

Une cabine de téléconsultation médicale en Pays Houdanais

Foire à tout 2022 Inscriptions

DOSSIER

Parlons un peu de finances

SI SEPTEUIL M'ÉTAIT CONTÉ

Le 1er groupe aérostatier de Saint Cyr l'Ecole à Septeuil

ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS

Chasse aux œufs le 17 avril

Après deux ans d'absence, le lapin de Pâques a pu revenir sans masque et proposer une chasse aux œufs dans le parc municipal. Et il semble bien qu'elle ait été autant appréciée des grands que des petits. Un concours de dessin avait été organisé à cette occasion et le vainqueur a été récompensé par … des chocolats, vous vous en seriez douté.

Commémoration du 8 mai

La cérémonie du 8 mai a pu elle-aussi avoir lieu dans des conditions normales et en votre présence, après deux années de « service réduit ». La solennité du moment et l'hommage aux morts des deux guerres n'empêchent pas de se réunir ensuite pour un verre partagé convivialement à la mairie, une tradition retrouvée elle aussi.

Collecte pour l'Ukraine

Vous avez peut-être participé par vos dons de produits de première nécessité à la collecte qui était organisée pour l'Ukraine à la mairie. Les participations des communes de la collectivité ont été rassemblées par la CCPH à la salle du Mille Clubs de Septeuil et acheminées début avril vers les services du Département, qui s'est ensuite chargé de l'expédition des 15 m³ ainsi collectés.

Nettoyage du monument aux morts

Quelques jours avant la cérémonie du 8 mai, le monument aux morts a pu être nettoyé et en particulier la peinture des inscriptions a été rafraîchie. Ces travaux ont été effectués par une entreprise locale grâce à une subvention de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

À noter sur vos agendas

Fête Nationale - Mercredi 13 juillet - À partir de 19h dans le parc municipal
La buvette et la restauration seront assurées par l'Amicale des Sapeurs-pompiers de Septeuil. Vers 22h, nous distribuerons les lampions aux enfants pour faire avec eux un petit tour en ville (en faisant aussi beaucoup de bruit, bien sûr). Et à 23h, lancement du feu d'artifice. Et bien sûr, vous pourrez vous agiter en musique jusqu'au bout de la nuit.

Forum des associations - Dimanche 4 septembre
En dehors de célébrer la proclamation de la 3ème République, vous pourrez choisir les activités auxquelles vous allez vous inscrire ou vous réinscrire pour la saison 2022-2023.

Foire à tout - Dimanche 25 septembre
Préparez les trésors et les rogatons que vous tenterez de vendre lors de ce grand déballage. Vous trouverez un peu plus loin dans ce numéro le bulletin d'inscription que vous pourrez remplir après l'avoir découpé, recopié ou photocopié. Inutile cependant de vous précipiter : les inscriptions ne seront reçues en mairie qu'à partir du lundi 22 août. Nous publierons auparavant le règlement complet sur le site web de la mairie et la page Facebook Septeuil Officiel.

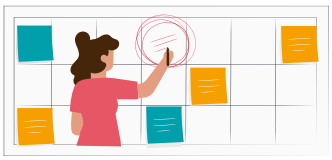

Septeuil Mag n°31 / Juillet 2022
Photo de couverture: Jill Wellington
Directeur de la publication: Dominique Rivière
Rédaction: Didier Dujardin, Pascale Guilbaud, Franck Rousseau, Valérie Tétart, Ingrid Mulleman, Bérénice Luchier, Event's 7
Conception graphique: Sheep & Co
Impression: Exaprint - Tirage à 1100 ex
Diffusion: Équipe de bénévoles

Chères Septeuillaises,
chers Septeuillais,

La démocratie et son fonctionnement reposent sur les citoyens qui, par leurs actions, s'engagent à son service et ainsi la font vivre, l'alimentent, la cultivent et la préservent.

Chez nous, à Septeuil, parce que nous souhaitons redonner la parole à toutes et à tous, après les collectifs de riverains des rues et routes départementales, notre municipalité vient de se doter d'un comité sur l'écologie, composé de dix personnes. Sous la responsabilité de Franck Rousseau, conseiller délégué à l'écologie, ces citoyennes et citoyens auront à réfléchir aux divers problèmes que peut rencontrer la commune sur le développement durable, les gâchis alimentaires (restauration scolaire), la mobilité, le tri et le recyclage, etc... Le comité sera force de proposition pour le conseil municipal et il pourra de son côté recevoir les idées et suggestions des Septeuillais sur ces sujets. Afin de donner une autonomie financière à ce comité et pour qu'il ne reste pas relégué dans le rôle de consultation, un budget participatif de 11 000 euros lui a été attribué par le conseil municipal. Une première pour notre village. Ce budget permettra au comité de financer les actions qui lui sembleront urgentes pour Septeuil. Dans l'avenir, nous mettrons en place d'autres initiatives de ce genre, afin que les Septeuillaises et Septeuillais se retrouvent de nouveau au cœur de la vie de notre cité et de ses décisions.

L'été sera de nouveau festif à Septeuil, après la Fête foraine des 10, 11 et 12 juin, les jeux de la fraternité le 18 juin, la course au trésor (« chasse noisettes ») le 26 juin, vous retrouverez la traditionnelle soirée du 13 juillet, en partenariat avec l'amicale des pompiers de Septeuil, avec bien sûr le feu d'artifice et la retraite aux flambeaux.

Je vous souhaite dès à présent un bel été et une bonne lecture de votre Septeuil Mag.

Dominique RIVIÈRE, Maire de Septeuil

Le 28 mai, nous avons eu la tristesse d'apprendre le décès de notre collègue et ami au conseil municipal, Jean-Claude Brie. Agé de 81 ans, Jean-Claude était Septeuillais depuis 1978 et retraité depuis 1998. Il était depuis toujours très investi dans la vie de la commune. Il a ainsi été conseiller ou adjoint dans cinq équipes municipales depuis 1995, un record !

Très apprécié pour sa disponibilité, son écoute, sa générosité et sa bonne humeur, il était aussi un archer émérite.

Merci Jean-Claude pour cette vie au service de la collectivité.

SOMMAIRE

ÇA S'EST PASSÉ CHEZ NOUS 2
ÉDITORIAL 3

ACTUALITÉ
Que mangent nos enfants à la cantine ? 4
Des nouvelles du SDA 6
De choses et d'autres... 7
Une cabine de téléconsultation médicale en Pays Houdanais 8
Où en sont les travaux ? 10
Foire à tout 2022 - Inscriptions 11
Les syndicats de transports scolaires, vous connaissez ? 13
Comptes-rendus des conseils municipaux 15
Expression de la minorité au conseil municipal 15

URBANISME 16

DOSSIER
Parlons un peu de finances 17

VIE ASSOCIATIVE
EVENT'S 7 21
FRVescences - Couture 22

SI SEPTEUIL M'ÉTAIT CONTÉ
Le 1er groupe aérostatier de Saint Cyr l'Ecole à Septeuil 23

ÉTAT CIVIL – INFOS MAIRIE 4ème

— Que mangent nos enfants à la cantine ?

Les repas de la restauration scolaire sont un domaine très réglementé. Trois modes de gestion s'offrent aux communes :

• Tout prendre en charge : approvisionnement, préparation des repas, services. Ce mode appelé régie implique beaucoup de responsabilités pour la commune et un personnel nombreux

• Déléguer totalement le service à une société privée qui gère tout à ses propres risques et verse une redevance à la commune. Ce mode de délégation de service public, nommé affermage, laisse peu de contrôle à la commune.

• Entre ces deux modes, la semi-régie confie la gestion du service de restauration scolaire à une société privée, par la voie d'un marché public de fourniture et service. Cette société se charge de l'approvisionnement et de la transformation des matières premières, de la préparation des repas, de leur livraison, de l'élaboration des menus et de la diététique, du contrôle de l'hygiène et de la sécurité, tandis que la commune prend en charge le service et la perception du prix des repas.

C'est ce mode de semi-régie qui a été choisi à Septeuil depuis de nombreuses années. Il implique la passation d'un marché public. La loi impose que les marchés publics soient d'une durée limitée, sans toutefois préciser plus que « dans la limite générale d'une nécessaire remise en concurrence périodique ». Ainsi le « Marché public de fourniture et service pour la livraison de repas en liaison froide pour la cantine scolaire de la commune de Septeuil » est établi pour une durée de trois ans et doit précisément être renouvelé pour la rentrée scolaire prochaine. C'est pourquoi un appel d'offre a été publié en avril dernier sur la plateforme de dématérialisation de la commune et le site officiel du BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics).

Que doit exactement assurer à nos enfants le prestataire dans le cadre de ce service ? Il se charge de la préparation, la fourniture de repas en liaison froide et la livraison au restaurant scolaire de la commune (enfants d'âge maternelle et primaire) pendant la période scolaire. Le réchauffage des plats et la distribution des repas sont effectués par le personnel communal. Le nombre de repas à fournir pour l'ensemble des enfants est en moyenne de 22 100 repas par année scolaire (15 400 pour les élémentaires et 6 700 pour les maternelles), répartis sur environ 140 jours, auxquels s'ajoutent 4 à 5 repas pour adultes par jour. Les commandes sont passées par la commune la veille avant 10 heures, pour préciser le nombre exact de repas à prévoir.

Les contraintes que la législation impose au prestataire sont nombreuses et elles ne font qu'augmenter, en particulier depuis les deux versions de la loi EGalim. En particulier, il doit fournir des produits alimentaires de qualité et durables, correspondant à au moins 50% du montant total des achats de produits alimentaires et dont au moins 20% en produits issus de l'agriculture biologique. A partir du 1er janvier 2024, il devra en plus assurer, pour les viandes et poissons, la fourniture de produits alimentaires de qualité et durables, correspondant à au moins 60% du montant total des achats. Les produits considérés comme de qualité et durables sont :

• les produits issus de l'agriculture biologique, à condition qu'il ne s'agisse que de produits bruts ou transformés, composés d'un seul ingrédient d'origine végétale et issus d'une exploitation qui est en conversion depuis plus d'un an

• les produits bénéficiant des autres signes officiels d'identification de la qualité et de l'origine (SIQO) ou des mentions valorisantes suivantes : le Label rouge, l'appellation d'origine (AOC/AOP), l'indication géographique (IGP), la Spécialité Traditionnelle Garantie (STG), la mention « issu d'une exploitation à Haute Valeur Environnementale » (HVE), la mention « fermier » ou « produit de la ferme » ou « produit à la ferme »

• les produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable

• les produits bénéficiant du logo « Région ultrapériphérique » (RUP)

• les produits issus du commerce équitable

Pour ce qui concerne plus précisément l'élaboration des menus, ils doivent respecter les principes suivants :

• satisfaire à l'équilibre alimentaire pour chaque menu et sur la semaine

• assurer des apports nutritionnels suffisants en lipides, protéines, vitamines, fer, calcium et fibres

• éviter les graisses à forte teneur en acides gras saturés

• adapter les menus aux saisons

• assurer une alimentation variée et si possible des recettes originales, afin d'éviter la monotonie et de développer et éduquer le goût des enfants,

• adapter la préparation et l'assaisonnement des plats aux enfants, en évitant les sauces lourdes, les graisses cuites, les condiments trop épicés

• assurer des préparations culinaires simples, soignées et variées,

• effectuer les cuissons avec le plus grand soin.

• prévoir le remplacement des plats à base de porc par d'autres produits équivalents pour respecter les pratiques religieuses des enfants dont les parents en ont fait la demande

Que mangent nos enfants à la cantine ?

• s'approvisionner de préférence chez des producteurs locaux (moins de 60km)

Le menu type se compose de 5 éléments :

• un hors d'œuvre. Les crudités sont fraîches et sont régulièrement proposées en vue d'augmenter les apports en fibres et vitamines. Il peut aussi s'agir de hors d'œuvres chauds (quiche, roulé au fromage, pizza, etc.)

• une viande ou un poisson. Le poisson est servi au moins une fois par semaine et, pour les viandes et volailles, il est proposé au moins une fois par semaine une viande de qualité supérieure labellisée. Les poissons panés doivent être garantis qualité 100% filet et sans arrêtes

• un plat d'accompagnement : légume de saison ou féculent

• un fromage ou un laitage, en favorisant les fromages à la coupe

• un dessert. Les fruits frais (au moins 2 fois par semaine), de préférence de saison et locaux, sont toujours servis dans un état de maturité optimale. Il peut également être proposé des fruits au sirop, des pâtisseries ou des entremets (îles flottantes, semoule, riz au lait, biscuits à la crème anglaise, etc.).

La commune se charge de fournir le pain qu'elle achète localement. Un repas végétarien pourra être proposé une fois par semaine.

Des menus à thème sont proposés pour permettre la découverte d'autres traditions culinaires, régionales ou étrangères, célébrer des événements locaux ou favoriser l'éveil du goût (semaine du goût, animation nutritionnelle…). Des repas de fête sont proposés à Noël, pour la Chandeleur ou pour Mardi-Gras, pour Pâques et en fin d'année scolaire.

Les menus sont élaborés par un nutritionniste ou un diététicien, afin de proposer plusieurs choix à la Commission Repas Communale qui se réunit quatre fois par an. Ils garantissent un équilibre alimentaire favorisant la découverte du goût et des saveurs et permettant d'éviter toute lassitude des enfants.

Le prestataire s'engage à contrôler la qualité microbiologique des préparations, par des analyses d'aliments prélevés le jour de leur consommation (un échantillon par aliment). Il conserve les échantillons au minimum 72 heures après la date de consommation. En cas de réclamation relative à la qualité sanitaire d'un plat, ces échantillons sont remis au Laboratoire Départemental d'Hygiène pour analyse.

Signalons aussi qu'il existe un « stock d'urgence » de « plats tampons », qui est livré à la rentrée de septembre, Il comprend essentiellement des produits en conserve qui peuvent être utilisés pendant toute l'année scolaire. Ce stock de sécurité est destiné à être utilisé dans des circonstances à caractère exceptionnel empêchant la livraison (accident routier, neige, verglas…) ou si la livraison du jour s'avérait non conforme à la qualité hygiénique attendue.

Pour terminer, il vous intéresse sans doute de savoir selon quels critères est attribué ce marché de restauration. Les offres sont estimées pour 40% selon leur aspect économique (combien cela coûtera aux parents) et pour 60% en fonction de leur valeur technique. Ce second point regroupe :

• la qualité de l'organisation technique et humaine du candidat

• la diversité et la qualité nutritionnelle des propositions de préparations et menus

• la performance en matière de développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture

• le recours à des contenants de caisson, réchauffe et service issus de matériaux inertes et favorisant les contenants collectifs.

• la reprise et le recyclage des contenants vides.

• et bien sûr une dégustation avec plats imposés

La dégustation qui figure parmi les critères de choix comprend 5 plats imposés. Elle est prévue pour 6 adultes, dans les conditions réelles de la future utilisation, notamment le réchauffage. Et en voici le détail :

• pâtes avec boulettes de viande rouge et sauce tomate

• carottes râpées et concombre

• poisson pané avec des haricots verts

• une portion de fromage

• un gâteau « fait maison »

Le futur prestataire sera désigné au conseil municipal (fin juin ou début juillet 2022), pour un démarrage des prestations à la rentrée de septembre.

Bon appétit, les enfants.

— Des nouvelles du SDA

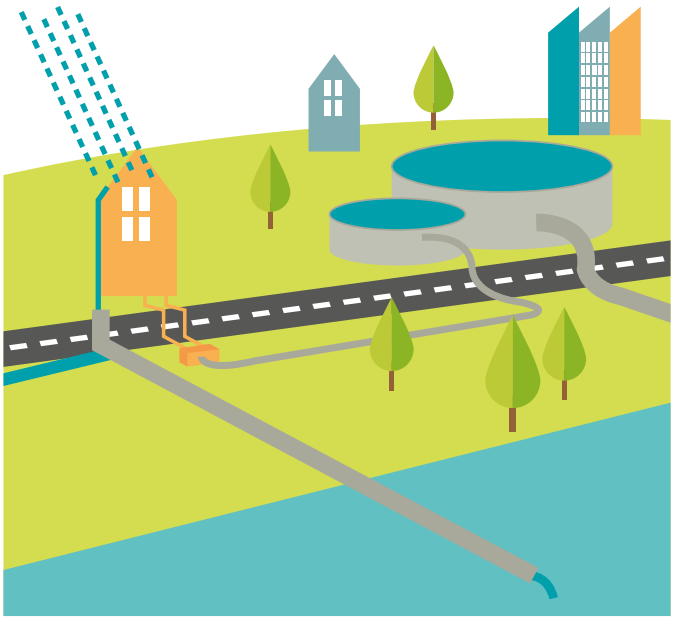

Pour ceux qui n'auraient pas eu l'occasion de lire nos articles précédents sur le sujet, nous rappelons que le sigle SDA désigne le Schéma Directeur d'Assainissement. Il constitue un élément important dans la gestion d'une commune et donc dans votre vie quotidienne, même s'il mobilise moins l'intérêt que le PLU. C'est ce document qui aidera la municipalité à s'assurer du bon état du réseau de traitement des eaux usées et qui déterminera les mesures à prendre dans les années futures, pour améliorer encore la qualité de ce réseau et celle des rejets dans la Flexanville.

Il ne s'agit pas d'un simple exercice de réflexion, car de l'existence de ce SDA, de la précision de l'étude menée et des décisions prises dépendent beaucoup de subventions, et donc finalement le montant de votre facture d'eau et de la qualité de vie liée à l'utilisation de l'eau dans nos habitations. On peut choisir de faire des économies en entretenant au minimum le réseau d'assainissement, au cas par cas, en fonction des ruptures de canalisation (sans vision à long terme et globale de l'état du réseau), mais cela se paiera d'un autre côté par la perte des aides de l'agence de l'eau.

L'élaboration du schéma directeur d'assainissement s'inscrit dans une démarche plus large de respect des exigences de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 et dans un souci constant d'améliorer la qualité des infrastructures et de préserver le milieu récepteur. La mission consiste à :

• réaliser un diagnostic des systèmes d'assainissement (réseaux eaux usées et eaux pluviales)

• proposer des solutions pour lutter contre la pollution des milieux naturels

• proposer des solutions pour optimiser le fonctionnement du système de collecte en place

• établir un programme hiérarchisé des travaux

• mettre à jour le plan des réseaux

• établir le zonage (assainissement et eaux pluviales) du territoire communal

En mars 2021, nous vous informions que l'étude en cours du SDA pour notre commune, débutée en 2015 et qui avait atteint les deux dernières phases 4 et 5, était stoppée par la volonté de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale d'Ile-de-France (MRAe), par une décision du 11 mars 2021. Cet organisme souhaitait une enquête complémentaire, principalement axée sur les assainissements autonomes (qui dépendent du SPANC et donc de la CCPH). Cette nouvelle étude, hors champ d'application du réseau collectif, a rajouté une année de délai dans la programmation de ce dossier.

Après consultation du dossier de zonage par la MRAe, celui-ci a été soumis à une évaluation environnementale, destinée à apporter des précisions sur les éléments figurant à l'article R.122-20 du Code de l'Environnement, et plus particulièrement sur :

• l'impact potentiel des installations d'assainissement non collectif sur la qualité des eaux de captage et de cours d'eau

• les effets du réseau d'eaux pluviales au regard des risques de ruissellement et de la qualité des milieux récepteurs

• les moyens de maîtrise des eaux claires parasites permanentes et météoriques

Suite à la transmission des réponses de la commune à cette évaluation environnementale, un avis a été émis le 30 octobre 2021 par la MRAe, et nous avons pu de nouveau avancer dans le projet de zonage, qui a pour objectif de proposer les solutions les mieux adaptées techniquement et financièrement à la collecte, au traitement et au rejet dans le milieu naturel des eaux usées domestiques et des eaux pluviales.

Ces solutions doivent :

• garantir aux populations la solution aux problèmes liés à l'évacuation et au traitement des eaux usées en général

• préserver les ressources souterraines en eau en veillant à leur protection contre les pollutions ;

• protéger la qualité des eaux de surface

Le dossier de zonage issu de l'étude comprend les plans de zonage eaux usées et eaux pluviales, le dossier d'enquête publique ainsi qu'une fiche d'examen du projet au cas par cas.

Nous sommes donc enfin parvenus à l'enquête publique, qui s'est déroulée du 22 avril au 23 mai 2022. Au cours de celle-ci, vous avez pu venir exprimer votre avis sur ce zonage qui a été élaboré par des professionnels, en collaboration très étroite avec notre ancien délégataire de service public assainissement, la SUEZ (remplacée depuis le 1er janvier 2022 par VEOLIA), l'Agence de l'Eau et la Police de l'Eau.

Le commissaire enquêteur, dans son rapport, doit transcrire les résultats de cette consultation publique essentielle, notamment sur l'historique des réseaux détenus par les habitants (surtout les plus âgés d'entre nous). Nous ne disposions pas encore du rapport au moment de l'écriture de cet article, mais ces données viendront évidemment enrichir notre dossier. Nous avons bon espoir que la phase 5 soit ainsi clôturée. Une proposition d'approbation du SDA pourrait alors être présentée au Conseil Municipal avant la fin 2022.

De choses et d'autres...

Nos concitoyens nous envoient parfois des billets d'humeur. En voici trois dont nous avons pensé qu'ils pourraient vous intéresser et que nous publions avec l'accord de leurs auteurs. On ne sera pas étonné que les préoccupations environnementales y tiennent une grande place.

Changer nos habitudes, il faudra bien y passer

Suite aux événements tragiques en Ukraine et à leurs conséquences dans notre quotidien, je voulais partager avec vous ces quelques réflexions concernant notamment l'envolée des prix du carburant.

Septeuil est bien dans une zone rurale, avec ses avantages et ses contraintes. Et oui la voiture à Septeuil n'est pas qu'un caprice mais bien une possibilité de se déplacer. Or nous voici dans une nouvelle ère ; il suffit d'aller faire le plein pour constater les effets sur notre porte-monnaie.

C'est pourquoi et sans vouloir donner de leçons nous pouvons peut-être évoluer dans notre façon de réfléchir concernant l'utilisation de nos voitures.

La première réflexion concerne à proprement dit nos voitures. Une rigueur sur nos voitures permet visiblement d'économiser notre consommation ; pas mal de sites en font la promotion.

Le deuxième point concerne notre façon de conduire. D'après les études, une conduite plus coulée peut amener à des économies.

Le troisième point porte sur les possibilités de co-voiturage. Tout en tenant compte de la situation sanitaire bien évidement, les sites existent, il est évident que la mutualisation d'un véhicule permet d'amortir les frais.

Le quatrième point concerne l'arbitrage de nos déplacements. En effet, pour certains d'entre nous, nous allons devoir réfléchir différemment. Par exemple avons-nous toujours besoin de nous déplacer à l'extérieur de Septeuil pour nos courses alors que nous avons la chance d'avoir une offre de commerçants (itinérants et fixes) assez conséquente ? Sans parler, dans la mesure du possible, de contourner le moyen de déplacement qu'est la voiture en utilisant des moyens de locomotion qui ne consomment pas. Tout en étant conscient aussi de leurs limites (un coffre de voiture reste quand même très utile lorsque nous faisons nos courses).

L'idée à travers ces réflexions est de pouvoir amortir les conséquences de ces augmentations, en espérant évidement retrouver bientôt des prix plus « décents ». Je n'aborderai pas les possibilités de voitures utilisant une énergie autre que le pétrole.

Il ne s'agit surtout pas ici de donner des leçons mais de réfléchir ensemble à ce que peut être une nouvelle ère concernant notre rapport aux déplacements.

Mon trottoir n'est pas un crottoir !

Habitante dans Septeuil centre, je suis excédée par la recrudescence des crottes sur les trottoirs. Pas moyen d'aller acheter mon pain sans regarder le sol. A plusieurs reprises j'ai ouvert ma porte le matin et « surprise » une belle crotte juste devant. Je suis fatiguée de nettoyer pour les autres. Quand je rentre tard et que l'éclairage public est éteint (une bonne mesure en soi), je dois allumer la lampe de mon téléphone pour regarder où je marche !

Je ne suis pas anti-chien, j'en ai un. Je le promène plusieurs fois par jour dans les espaces verts Mais je ramasse ses crottes. Pour cela, j'achète des petits sacs prévus à cet effet, ils ne sont vraiment pas chers.

J'aimerais que les autres propriétaires de nos amis à quatre pattes montrent plus de civisme et respectent les autres en ramassant les déjections de leur animal. Que dire d'un jeune qui sort son chien et qui le laisse faire ses besoins sur le trottoir puis continuer son chemin : Parents, il vous appartient d'éduquer vos enfants et vos ados !

Certains habitants n'hésitent pas à mettre des écriteaux de prévention devant leur porte. Dans certaines communes des mesures fortes sont prises comme contrôler si les propriétaires de chiens ont bien un sac de ramassage sur eux lors de leurs sorties, d'autres choisissent de verbaliser (amende de 750 euros à Bergerac, ça fait rêver ou ça fait peur !!!).

A nos élus : Pourquoi ne pas remettre des sacs à crottes en libre-service ? Ne peut-on organiser un affichage de sensibilisation dans le centre de Septeuil ? Des mesures seront les bienvenues.

Je vous souhaite de bonnes promenades en toute quiétude.

Les dépôts sauvages, ça suffit

Qu'allons-nous devenir si chacun de nous ne prend pas soin de la Terre ?

Cette réflexion m'est venue depuis que la mairie est obligée d'intervenir sans cesse dans les bois, les rues, les bas-côtés, pour ramasser les détritus que laissent des personnes indélicates. On trouve de tout : canapés, portes, congélateurs, gravats, tuyaux,…Tout ce qui est ramassé est mis dans une benne, ce qui coûte à la commune, donc à tous les Septeuillais. Si tout le monde faisait un effort pour porter ses déchets en déchetterie, cela éviterait de perdre du temps, de l'énergie et donc de l'argent pour la communauté.

Note de la rédaction : Ne rêvons pas trop en comptant sur le repentir des responsables de ces incivilités. Par contre il est bon de leur rappeler que les sanctions sont lourdes pour ce genre de faits et qu'aussi bien la police municipale que la gendarmerie sont de plus en plus efficaces à retrouver leurs auteurs. Les déchets industriels, par exemple, portent souvent des identifications et numéros de série qui permettent de remonter facilement à la société qui les a achetés.

— Une cabine de téléconsultation médicale en Pays Houdanais

La question de la désertification médicale en Pays Houdanais a été évoquée à plusieurs reprises en conseil communautaire et en conseil des maires de la communauté de communes.

Un groupe de travail est en place et explore les différentes pistes envisageables. Ce groupe s'est récemment rendu à Mortagne au Perche pour connaitre et évaluer la solution d'un « médicobus » qui y a été mise en place.

D'autres alternatives sont aussi étudiées, comme la mobilisation de locaux existants ou la construction d'un immobilier « médical » pour y accueillir des praticiens dans des conditions suffisamment attractives.

Les discussions continuent également avec le Conseil Départemental, qui a déterminé la modernisation l'extension ou la reconstruction du centre de santé de l'hôpital de Houdan comme l'une de ses priorités.

Chacune de ces différentes options sera cependant longue à mettre en œuvre et coûteuse en investissement et en fonctionnement. Il est encore prématuré de savoir si elles pourront être adoptées.

En attendant il faut avancer. Il faut offrir une solution, même provisoire aux habitants du Pays Houdanais. Et la période récente a montré que la téléconsultation pouvait être une solution et qu'elle rentrait petit à petit dans les mœurs. D'abord mode de consultation contraint, en période de confinement, elle devient un mode de consultation choisi par certains patients et certains praticiens.

C'est pourquoi la CC Pays Houdanais a décidé de faire appel aux services de la société Medadom qui propose des unités de téléconsultation pouvant être très simplement et très rapidement installées et reliées à un réseau de 160 médecins, qui délivreront une ordonnance en cas de prescriptions.

Ces bornes de téléconsultations doivent être situées dans un local accessible aux personnes à mobilité réduite, doté d'un espace de confidentialité, relié à une liaison haut débit et équipé d'une imprimante. L'accueil et l'accompagnement doivent aussi être assurés.

Compte tenu de ces différentes conditions d'installation, il a été décidé d'implanter une unité dans les locaux de La Passerelle à Houdan. Cette unité a été installée par la société Medadom avec qui la CC Pays Houdanais a passé un contrat. La borne est opérationnelle et à votre disposition au 31 rue d'Epernon, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Après une période d'essai de l'ordre de six mois, une évaluation sera conduite et d'autres unités pourraient alors être implantées en d'autres lieux du Pays Houdanais.

Et comment ça marche ?

La téléconsultation vous permet d'entrer en contact, sans rendez-vous, avec un médecin généraliste, bien évidemment inscrit à l'Ordre des Médecins (ce n'est pas un robot comme pourraient le craindre certains). Elle est prise en charge par la Sécurité Sociale et le tiers-payant est accepté.

La cabine où est installée la borne est un espace privé, respectant la confidentialité. Elle est équipée de six appareils de mesure que le médecin avec qui vous êtes en relation pourra vous demander d'utiliser :

- un thermomètre à infra-rouge (pour prendre la température frontale)
- un tensiomètre (pour prendre la tension)
- un stéthoscope (pour écouter les sons du corps)
- un oxymètre (pour mesurer l'oxygène dans le sang - mesure sur le doigt)
- un otoscope (pour examiner les oreilles)
- un dermatoscope (pour les lésions de la peau)

Le médecin téléconsultant échange avec vous, en visioconférence, sur vos symptômes. Il a accès à votre dossier médical grâce à la Carte Vitale que vous aurez introduite dans la borne.

À la fin de la consultation, le compte-rendu de votre examen et éventuellement votre ordonnance et votre arrêt de travail sont directement imprimés sur la borne. Ils sont également disponibles sur un espace informatique personnel dont les coordonnées vous sont communiquées.

Un agent d'accueil est présent pour vous guider et répondre à vos questions. Une critique a d'ores et déjà été faite par nos concitoyens : celle de la plage d'ouverture très réduite, incompatible avec une activité professionnelle. Espérons qu'elle sera élargie à la fin de la période d'évaluation.

Une cabine de téléconsultation médicale en Pays Houdanais

Ma téléconsultation en pratique

La cabine de téléconsultation est à votre disposition à la :

Maison des Services Publics «La Passerelle»,
31 rue d'Épernon - 78550 Houdan
01 30 41 65 10

Horaires d'ouverture : **du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h**

La téléconsultation est prise en charge par l'Assurance Maladie comme une consultation classique, ouverte à tous à partir de 3 ans.

1/ Le jour de la consultation

- Rendez-vous à «La Passerelle» pendant les horaires d'ouverture.
- Munissez-vous de votre carte vitale, d'une carte bleue et de votre smartphone.
- Sur place, vous serez accueilli par l'agent d'accueil qui vous expliquera le fonctionnement.
- Vous aurez besoin de :
  - **votre carte vitale**
  - **votre carte bleue**
  - **votre smartphone**

2/ Pendant la consultation

- Le medecin téléconsultant échange avec vous, en visioconférence, sur vos symptômes.
- Celui-ci a accès à votre dossier médical grâce à votre carte vitale.
- La cabine de téléconsultation est équipée d'instruments de mesure qui permettent de réaliser, à distance, un examen-clinique.
- Le médecin vous guidera dans leur manipulation afin d'établir un diagnostic.

3/ Après la consultation

- À la fin de la téléconsultation, le compte-rendu de votre examen, votre ordonnance ou votre arrêt de travail sont directement imprimés sur la borne.
- Ils sont également disponibles sur votre espace MEDADOM qui garantit la confidentialité et la sécurité de vos documents.

4/ Désinfection

- À chaque passage, veillez à bien désinfecter tout le matériel avec les produits mis à votre disposition.

— Où en sont les travaux ?

Plusieurs gros chantiers sont en cours sur notre commune. Ces travaux sont à long terme et voici donc un point d'avancement sur les travaux.

Terrain couvert multisports

Les dépenses et les subventions pour la création de la salle multisports ont été inscrites au budget 2022, dans les dépenses d'investissement. Le projet de départ a pris de l'ampleur, en passant d'un simple terrain de tennis couvert à un mini-gymnase. La réalisation prendra donc plus de temps et se fera en plusieurs étapes, selon le montant des subventions complémentaires qui pourront être obtenues.

Pour l'instant, le maître d'œuvre devrait été choisi cet été, avec l'objectif d'une livraison de la première phase au premier semestre 2023. Celle-ci comprendrait la couverture, le terrain multisports et les aménagements voirie et réseaux (VRD). La construction des vestiaires suivrait dans une seconde phase.

Maison de services publics

Dans le numéro précédent de ce magazine, nous avions écrit que la CCPH souhaitait utiliser le bâtiment modulaire inutilisé, situé derrière l'école maternelle, comme lieu d'accueil provisoire pour la maison de services publics, en attendant la construction d'un bâtiment définitif rue de Houdan. Le déplacement du bâtiment a été effectué fin mars, mais il s'est avéré que ce local ne convenait pas à l'usage envisagé par la CCPH. La solution étudiée actuellement par la communauté de communes est la location de salles dans le bâtiment de la poste. Une ouverture est toujours envisagée pour la rentrée. Sous toutes réserves…

Aménagements de sécurité routière

Dans le budget de l'Etat, le « programme 754 » concerne la « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières », c'est-à-dire en pratique le reversement d'une fraction des recettes encaissées par l'Etat, au titre des amendes de police relatives à la circulation routière, à certaines collectivités territoriales. Ce Compte d'Affectation Spéciale (CAS) permet la rétrocession aux collectivités locales d'une partie du produit des amendes liées à la circulation routière afin qu'elles poursuivent leurs efforts en matière d'équipement et d'investissement pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière.

Dans ce cadre, la commune de Septeuil demande chaque année à profiter de cette subvention, en présentant un projet destiné à améliorer la sécurité des piétons en ville, et en particulier celle des écoliers. Nous vous avons à chaque fois détaillé dans le Septeuil Mag les travaux effectués grâce au financement des mauvais conducteurs. Cette année, notre demande porte sur la réfection du cheminement piéton sur la place de la mairie, ainsi que sur l'éclairage de passages piétons. Elle est en cours d'examen au moment où nous écrivons.

Sécurisation des RD11 et RD42

Au moment où nous écrivions cet article, le DCE (Document de Consultation des Entreprises) pour les « Travaux de voirie et Aménagement de sécurité sur les Routes Départementales RD11 et RD42 dans la commune de Septeuil » était en cours de relecture. Il est le fruit d'un travail collaboratif entre les riverains (collectifs d'habitants), la commune et les services de l'agence Ingénier'y du département.

Le marché public de travaux (en deux lots) devrait être publié lorsque vous lirez ceci, avec l'objectif d'une attribution au deuxième semestre 2022. Si vous lisez l'article consacré au budget dans ce numéro, vous constaterez que les dépenses d'investissement comprennent une ligne « aménagements RD11 & RD42 ». Il ne s'agit pour 2022 que de dépenses de maîtrise d'œuvre. Le coût des travaux est évalué aux alentours de 600 000 € (avec bien entendu des subventions) et figurera au budget des années suivantes, en fonction des entreprises retenues sur chacun des lots. Mais ce qui vous intéresse sans doute plus est de savoir quels sont les travaux envisagés. Trois secteurs sont définis :

• Secteur 1 sur la RD11, rue de Mantes entre la rue de Poltain et la route de Dammartin. Les travaux comprennent la création de places de stationnement en chicane et d'un quai de bus, ainsi que l'aménagement d'espaces verts

• Secteur 2 sur la RD11, au croisement de la rue de St Corentin. Le projet concerne l'aménagement d'un carrefour à feux.

• Secteur 3 sur la RD42, rue de l'Yveline entre le croisement RD11/RD42 et le chemin des Bois Clairs. Il s'agit d'aménager des places de stationnement en chicane, avec des bordures.

La mise en œuvre est envisagée à partir de 2023 et nous sommes impatients de pouvoir vous en dire plus au fil des prochains numéros.

FOIRE À TOUT 2022 (INSCRIPTIONS À PARTIR DU LUNDI 22 AOÛT)
Dimanche 25 septembre 2022 de 8h à 17h00

Pour tous renseignements, veuillez contacter Mme Pascale Guilbaud au 01 30 93 40 44 ou au 07 44 58 69 13

Aucune réservation ne sera prise par téléphone

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Tél. : ..... Courriel : .....@.....

NATURE, NUMÉRO ET DATE DE DÉLIVRANCE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ
(Joindre impérativement une copie recto/verso)

Pièce d'identité N° : ..... Date de délivrance : .....

Lieu de délivrance : .....

Par (autorisation administrative) : .....

☐ Carte d'idendité ☐ Carte de séjour ☐ Permis de conduire ☐ Passeport

RÉSERVATION

Résident septeuillais : Nbre d'emplacements : .....X 10€ (emplacement de 2m) = ...€

Résident hors Septeuil : Nbre d'emplacements : .....X 14€ (emplacement de 2m) = ...€

Paiement : ☐ Espèces ☐ Chèque bancaire (à l'ordre de Régie mixte centrale de Septeuil)

VOS REMARQUES

.....

.....

.....

.....

NATURE DES OBJETS EXPOSÉS

Il est demandé par la municipalité aux exposants non professionnels et conseillé aux professionnels de fournir la liste des objets exposés.

.....

.....

.....

Les dossiers incomplets ne pourront être enregistrés et seront donc rejetés. Alors vérifiez que vous avez bien complété, signé et joint :

- ☐ Le bulletin d'inscription
- ☐ Le réglement intérieur
- ☐ La copie de votre pièce d'identié recto/verso
- ☐ L'extrait du registre du commerce (pour les professionnels)
- ☐ Votre paiement **(à l'ordre de Régie mixte centrale de Septeuil)**
- ☐ Une enveloppe timbrée à vos noms et adresse

Je soussigné(e), Mme - M. :

.....

Déclare exacts les renseignements portés sur le présent document et certifie avoir pris connaissance du réglement.

Fait le : .....

à : .....

Signature précédés de la mention «*lu et approuvé*» :

BAL
de l'Amicale des
SAPEURS-POMPIERS
de SEPTEUIL
13 JUILLET 2022
À PARTIR DE 19H00 AVEC UN VERRE DE L'AMITIÉ OFFERT
(DANS LE PARC)
Entrée Gratuite
BUVETTE
Restauration (saucisses, frites)
Retraite aux flambeaux
Feu d'artifice
Imprimé par nos soins

Les syndicats de transports scolaires, vous connaissez ?

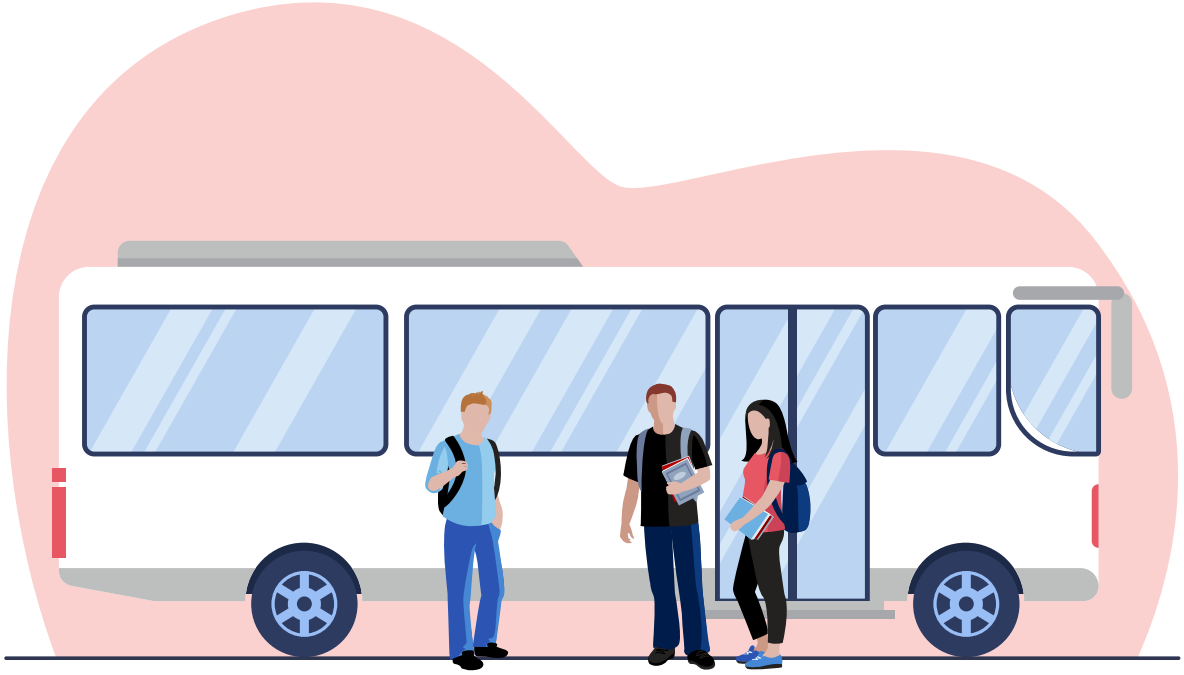

Depuis 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a confié aux régions les compétences en matière de transports non urbains, réguliers ou à la demande, jusque-là exercées par les départements. Pour les transports scolaires, qui font partie de ces compétences, le transfert a eu lieu à la rentrée scolaire de septembre 2017.

Les régions n'étant pas toujours en mesure d'exercer cette fonction, il leur a été laissé la possibilité de la déléguer, en tout ou en partie, aux départements ou aux communes, à des établissements d'enseignement ou des associations de parents d'élèves, ou encore à des syndicats mixtes.

C'est précisément ce dernier cas qui s'applique à notre commune, laquelle est membre de deux syndicats mixtes de transports scolaires (c'est-à-dire des établissements publics de coopération locale, qui peuvent associer des collectivités territoriales et des groupements de collectivités) : le SMTS (Syndicat Mixte de Transports Scolaires Mantes-Maule-Septeuil) et le SITERR (Syndicat Intercommunal de Transport et d'Equipement de la Région de Rambouillet).

Au niveau de la région, Ile de France Mobilités (anciennement le STIF, Syndicat des Transports d'Ile de France) est l'établissement public qui organise les transports des Franciliens. A ce titre, cette AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité) gère les contrats avec les entreprises de transport telles que la RATP ou la SNCF, mais aussi avec de nombreuses compagnies de bus et cars privées.

Permettons-nous deux petits apartés à ce niveau. Le premier est que l'administration raffole des sigles et acronymes, mais vous l'aviez sans doute remarqué. On imagine les défis que peuvent se lancer les services entre eux pour créer le plus obscur. Le second est qu'il ne faut pas confondre bus et car. Les conducteurs de ces deux véhicules sont en général très chatouilleux sur le sujet. Le bus assure des transports urbains, généralement à vitesse assez réduite et avec de nombreux arrêts. Le car effectue des trajets interurbains et sur de longues distances. Petite astuce pour les distinguer : il n'est pas prévu que vous puissiez voyager debout dans un car.

Bon, revenons à nos syndicats et à leur utilité. Comme la région ne peut pas avoir l'œil (ou la main, ou le nez, comme vous voudrez) à tous les niveaux sur l'organisation des transports, les syndicats servent en pratique d'intermédiaire entre les transporteurs et les usagers.

Le SITERR est le plus important des deux syndicats dont la commune de Septeuil est membre. Il existe depuis 1962 et ne s'est occupé que de transports scolaires jusqu'en 2000. Depuis, il prend en charge tous les voyageurs. Jusqu'à la fin 2016, le SITERR regroupait 85 communes. Depuis le plan de restructuration en 2017, ce nombre est passé à 57, avec le retrait des communes de la communauté d'agglomérations Rambouillet Territoires, qui a repris la compétence à sa charge. Un peu moins de la moitié des communes adhérentes au SITERR font également partie de la CCPH et les autres

— Les syndicats de transports scolaires, vous connaissez ?

se trouvent sur d'autres intercommunalités. Le périmètre du SITERR s'étend de Dammartin sur Serve au nord au Tartre Gaudran au sud et de Havelu à l'ouest à Jouars-Pontchartrain à l'est. Le président est depuis 2020 Monsieur François Moutot, maire de Thoiry.

Actuellement, le SITERR gère 31 lignes régulières et un circuit spécial scolaire. L'exploitation de ces lignes est assurée par quatre transporteurs: Transdev Rambouuillet, Transdev Houdan, Les cars Hourtoule (groupe Lacroix) et Les cars de Versailles. Ceci s'effectue dans le cadre de deux conventions partenariales, l'une pour le réseau Houdanais et l'autre pour le réseau Plaine de Versailles.

Mais les choses vont changer prochainement avec la nouvelle DSP30 (Délégation de Service Public pour la zone 30, c'est-à-dire en gros Houdanais / Rambouillet). Le futur contrat de transport des lignes de la grande couronne a pour objectif le passage des 142 contrats d'exploitation actuels à 40. Un seul transporteur sera conservé par délégation de service public, éventuellement sous forme d'un groupement d'entreprises. Sur la zone 30, la réorganisation des réseaux de bassin concernera cent lignes, réparties aujourd'hui dans treize contrats. Il ne paraît pas réaliste que la nouvelle DSP puisse être mise en place avant juillet 2023 et elle serait donc appliquée à la rentrée scolaire de septembre 2023.

En pratique et à votre niveau, que fait le SITERR ? On peut résumer simplement en disant qu'il est l'interlocuteur de proximité des familles. Il s'efforce en particulier de régler tous les problèmes d'adéquation avec les horaires scolaires, de correspondances avec les lignes SNCF, de dimensionnement des lignes, de sécurisation des arrêts, de modification des trajets et de création de nouveaux arrêts, d'aménagement de gares et de consignes à vélos. Il procède également à tous les petits ajustements nécessaires à chaque rentrée, en particulier lorsqu'il y a une modification de la carte scolaire. Le SITERR répond aux demandes de renseignements des familles, gère la délivrance des cartes scolaires, les relations avec les transporteurs et le paiement des factures à ceux-ci.

Comme il est assez difficile de modifier les parcours puisque, vous vous en doutez, cela rallonge les durées de transport et désorganise les correspondances, la tendance actuelle est au « rabattage » des lieux non desservis vers les lignes régulières. C'est une pratique qui a été initiée par les utilisateurs eux-mêmes, en ayant recours au Transport à la Demande.

Le TaD, dont nous vous avons déjà souvent parlé, a été conçu à l'origine pour désenclaver les communes des zones rurales disposant de peu de dessertes, avec un rabattage vers les gares SNCF, les zones d'activités, les pôles d'attractivité (administratif, médical…) et les lignes régulières. Le public visé était plutôt les personnes âgées ou ne disposant pas de moyens de transport, en dehors des heures de pointe. Mais il s'avère que le TaD est largement utilisé par les « scolaires » pour rejoindre les lignes régulières ou pour des déplacements à destination ou au départ des établissements scolaires, en dehors des horaires principaux.

Le SMTS, quant à lui, travaille sur un périmètre plus réduit et avec un seul transporteur, Transdev Houdan, mais le principe de la relation avec Ile de France Mobilités, avec le transporteur et avec les familles est le même. Ce syndicat regroupe 39 communes dont plusieurs, comme la nôtre font également partie du SITERR. Elles s'échelonnent de Maulette au sud à Mantes la Jolie au nord, et de Civry la Forêt à l'ouest à Bazemont à l'est.

Le SMTS gère 9 circuits. A la différence du SITERR, ce sont des lignes purement scolaires, pour lesquelles seule la carte Scol'R est acceptée, et pas les cartes Navigo ou ImaginR. Le président du syndicat est Monsieur Daniel Maurey, maire de Boinville en Mantois.

Les membres de ces deux syndicats, ainsi que leurs présidents, changent au rythme des élections municipales, puisque les délégués de chaque commune sont désignés par les conseils municipaux. Le SITERR est géré par un Bureau Syndical, composé de sept membres : le président, deux vice-présidents et quatre délégués titulaires. Ils sont assistés d'un attaché territorial à temps partiel. Le Bureau du SMTS, en dehors du président, compte cinq vice-présidents et quatre assesseurs. Ils sont assistés d'une secrétaire à temps partiel.

Pour conclure, ce principe des syndicats assure de bons résultats, à la condition que des relations suivies et efficaces soient assurées avec des interlocuteurs du côté de IdFM et des transporteurs. C'est heureusement le cas à l'heure actuelle. Mentionnons quand même une petite faiblesse : si les syndicats sont associés à l'élaboration des appels d'offre par une consultation des communes, ils ne connaissent par contre pas le contenu des contrats signés entre IdFM et les transporteurs. Ils ne participent pas non plus aux négociations avec ceux-ci, en particulier sur la réévaluation des frais de transport. Cela peut amener une inquiétude en cette période d'incertitude sur les coûts de l'énergie.

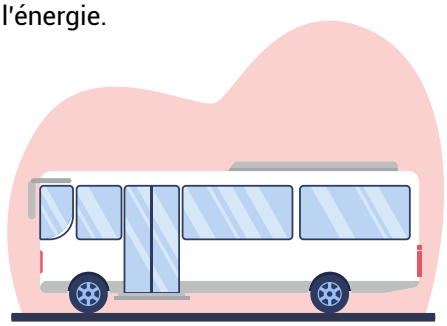

Comptes-rendus des Conseils Municipaux

Séance du 17 février 2022

• Décision du maire d'accepter le règlement des dommages liés au sinistre du 23/3/19 rue de Houdan (choc d'un véhicule contre un panneau de signalisation).
• Décision du maire d'accepter le règlement des dommages liés au sinistre survenu à l'église de Septeuil.
• Décision du maire d'attribuer la réalisation de relevés géotechniques pour la salle multisports à la société Ginger CEBTP à Chartres
• Décision du maire d'adopter l'avant-projet d'amélioration des systèmes de chauffage et refroidissement d'air à la Hussardière et au restaurant solaire et de présenter une demande de subvention
• Décision du maire de confier à l'étude notariale SCP Asselin et Labry à Beynes l'acquisition et la cession de parcelles entre la mairie et Mr et Mme Maronne
• Décision du maire d'accepter le décompte réalisé par la SMACL dans le cadre du sinistre survenu à la mairie (infiltration d'eau dans la toiture)
• Décision du maire de confier à l'EURL Christian Lécuyer à Septeuil les travaux préalables à l'installation d'une structure modulaire rue de Houdan
• Approbation de la révision du PLU par 15 voix pour et 3 voix contre
• Renouvellement du droit de préemption urbain, approuvé par 15 voix pour et 3 voix contre
• Approbation à l'unanimité du bilan des cessions / acquisitions pour l'année 2021
• Autorisation accordée à l'unanimité au maire de signer l'acte de vente d'une parcelle rue des Tilleuls (délaissé routier) au propriétaire mitoyen
• Validation à l'unanimité de l'adhésion de la commune du Tarte Gaudran au Sily.

Séance du 1er avril 2022

• Récapitulatif par le Maire des indemnités versées en 2021 aux élus
• Adoption à l'unanimité des taux de fiscalité directe pour 2022
• Adoption des comptes de gestion Commune et Eau-Assainissement 2021 à 16 voix pour et 1 abstention
• Adoption du compte administratif Commune 2021 à 15 voix pour et 1 abstention (le maire ne peut pas participer au vote)
• Adoption à l'unanimité du compte administratif Eau et Assainissement 2021 (le maire ne peut pas participer au vote)
• Adoption de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget Commune 2022 à 16 voix pour et 1 abstention.
• Adoption à l'unanimité de l'affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget Eau et Assainissement 2022
• Adoption du budget primitif 2022 Commune à 14 voix pour et 3 abstentions
• Adoption à l'unanimité du budget primitif 2022 Eau et Assainissement
• Adoption à l'unanimité des tarifs communaux 2022

Expression de la minorité au conseil municipal

URBANISME

URBANISME - DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX

DP 078 591 21M 0056 : Ilidio Docarvalho, ravalement de façade - 3 rue Fernand Bréan, accordé le 30/3/22

DP 078 591 21M 0072 : Free Mobile, implantation d'un relais de téléphonie mobile - La Haye Marin, accordé avec prescription le 26/4/22

DP 078 591 21M 0076 : Catherine Levasseur, division de terrains - 9 ancien chemin de Paris, accordé le 22/12/21

DP 078 591 21M 0077 : Daniel Maronne, création d'un mur et d'un portail - 18 rue de Versailles, accordé avec prescription le 21/1/22

DP 078 591 22M 0001 : Anne de Tiesenhausen, réfection de toiture, remplacement de fenêtres de toit, suppression d'une cheminée - 2 chemin de la Pichotte, accordé le 14/1/22

DP 078 591 22M 0002 : Marie Andrieux, remplacement de porte d'entrée - 4 rue de la Boissière, accordé le 14/1/22

DP 078 591 22M 0003 : Gregory Zietek, remplacement de fenêtres, portes-fenêtres et porte d'entrée - 15 rue des Tilleuls, accordé le 18/1/22

DP 078 591 22M 004 : Béatrice Villabella, remplacement de fenêtres - 8 rue de la côte Gillon, accordé le 25/1/22

DP 078 591 22M 0005 : Jean-Marc Jouve, remplacement d'un portail - 26 rue de l'Yveline, accordé le 1/2/22

DP 078 591 22M 0006 : Mariem Es Saïdi, reprise de la toiture - 1 rue de la garenne, accordé le 9/2/22

DP 078 591 22M 0007 : Mairie de Septeuil, remplacement de menuiseries en façade - 6 place Louis Fouché, accordé le 24/2/22

DP 078 591 22M 0008 : Liana Machado, remplacement de fenêtres et porte - 17 rue de l'Yveline, accordé le 7/3/22

DP 078 591 22M 0009 : Valentin Jouet, pose de clôture - 10 rue de la Sablonnière, accordé le 7/3/22

DP 078 591 22M 0010 : Sergio Alberto Martin, pose de clôture - 15 chemin de la Boissière, accordé le 24/3/22

DP 078 591 22M 0011 : François Durepaire, réfection de toiture - 31 rue de Versailles, accordé le 15/3/22

DP 078 591 22M 0012 : Marie Andrieux, remplacement d'un portail et d'un portillon - 4 rue de la Boissière, accordé le 15/3/22

DP 078 591 22M 0013 : Bruno Soucheyre, construction d'une véranda - 30 rue de l'Yveline, accordé le 11/3/22

DP 078 591 22M 0014 : Igor Hervier, pose de bardage sur façade - 1 rue de la côte Gillon, accordé le 11/3/22

DP 078 591 22M 0015 : Marc Monset, fermeture d'un auvent - 126Q route de St Corentin, accordé la 15/3/22

DP 078 591 22M 0016 : Carole Dégremont, pose d'une fenêtre de toit - 2 chemin du clos Renault, accordé le 18/3/22

DP 078 591 22M 0017 : Laurent Laine, pose de trois fenêtres de toit - 16 chemin de la côte Gillon, accordé le 18/3/22

DP 078 591 22M 0018 : Laurent Laine, construction d'un abri de jardin - 16 chemin de la côte Gillon, accordé le 24/3/22

DP 078 591 22M 0019 : Jean-Gabriel Vallet, isolation par l'extérieur - 45 rue des peupliers, accordé le 24/3/22

DP 078 591 22M 0021 : SCI Maxandre, division de terrains - 145 route de St Corentin, accordé le 24/3/22

DP 078 591 22M 0022 : Enedis, installation d'un transformateur HTA / BT - allée de la Coussaye, accordé avec prescription le 26/4/22

DP 078 591 22M 0023 : Julien Rafik, création d'une piscine - 6 rue de la Sablonnière, accordé le 25/3/22

DP 078 591 22M 0024 : Philippe Vinçonneau, modification de façade, remplacement de fenêtres, volets et porte de garage, 7 rue des Tilleuls, accordé le 25/3/22

DP 078 591 22M 0025 : Nouvel'R, pose de panneaux photovoltaïques - 37 rue de l'Yveline, accordé le 28/4/22

DP 078 591 22M 0026 : Jean Cochin, construction d'un abri de jardin - 26 route de St Martin des Champs, accordé le 29/3/22

DP 078 591 22M 0027 : Odile Desille, ravalement de façade - 25 hameau de Dancourt, accordé le 29/3/22

DP 078 591 22M 0028 : Christelle Bouhours, création d'une piscine - 45 rue de l'Yveline, accordé le 29/3/22

DP 078 591 22M 0029 : Julien Aupart, isolation par l'extérieur - 7 rue Louveau Rouveyre, accordé le 11/4/22

DP 078 591 22M 0031 : Abel Galvao, pose d'une fenêtre de toit - 109 route de St Corentin, accordé le 19/4/22

DP 078 591 22M 0032 : Evelyne Vallet, création d'un escalier extérieur - 45 rue des peupliers, accordé le 26/4/22

URBANISME - PERMIS DE CONSTRUIRE

PC 078 591 21M 0009 : Elisabeth Meilhac Coyaux, construction d'un garage - 4 chemin de Dancourt, accordé le 25/4/22

PC 078 591 22M 0001 : Sports Etudes Academy, changement de portail - rue de la Tournelle, accordé le 20/4/22

PC 078 591 22M 0002 : Dominique Breton, construction d'un appentis - Les trois vallées, accordé le 25/3/22

PC 078 591 22M 0003 : Laurent Deschamps, construction d'un hangar - Les Plains, accordé le 11/4/22

PC 078 591 22M 0005 : Isabelle Béranger, reconstruction d'un hangar - La Charbonnière, accordé le 28/4/22

PC 078 591 22M 0006 : Mairie de Septeuil, pose d'un bâtiment modulaire - rue de Houdan, accordé le 25/2/22

Parlons un peu de finances

Comme chaque année, voici venu le moment de faire un point sur les finances de la commune. Les amoureux de chiffres vont se régaler. Pour les autres, vous pouvez en profiter pour sortir le chien, le temps que nous ayons terminé. Tous les procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés sont bien sûr consultables sur simple demande en mairie, mais cet article vous apportera un aperçu plus synthétique. Une note explicative pour le budget Commune est disponible sur le site internet de la Mairie ; elle est reprise en partie ici, mais elle détaille certains aspects complémentaires, pour les lecteurs qui voudraient approfondir le sujet.
Commençons par un petit rappel sur les principes du budget communal, pour ceux qui ne sont pas familiers avec ces notions.

Notre commune gère **deux grands budgets** :

• **le budget Eau et Assainissement :** il représente l'ensemble du réseau d'eau de notre commune, et permet de collecter les taxes liées à l'eau ainsi que d'effectuer les travaux nécessaires sur le réseau d'eau

• **le budget Commune :** il concerne toutes les autres dépenses et recettes de la Mairie

Ces budgets sont eux-mêmes découpés en **deux grandes sections**:

• **le fonctionnement (ou l'exploitation) :** ce sont toutes les dépenses et recettes courantes, qui ne correspondent pas à du patrimoine. Par exemple, les recettes de fonctionnement sont les impôts locaux, les taxes perçues ou encore les locations de biens. Les dépenses de fonctionnement comprennent les assurances, les lignes téléphoniques, les achats de petit matériel ou encore les cotisations et les salaires

• **l'investissement :** ce sont toutes les dépenses et recettes qui touchent au patrimoine de la commune, comme par exemple la cantine qui vient d'être construite.

Chaque année, aux environs du mois de Mars, le Conseil Municipal se réunit pour valider les comptes de l'année précédente et voter le budget de la nouvelle année. Voici donc un petit récapitulatif des budgets votés cette année.

PARTIE COMMUNE

RÉSULTAT 2021 Le résultat est le suivant :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	1 827 365,65 €	496 863,93 €
Dépenses	1 472 952,20 €	507 872,85 €
Résultat de l'exercice	354 413,45 €	- 11 008,92 €
Excédent ou déficit n-1 reporté de 2020	1 136 800,71 €	- 281 462,03 €
Résultat de clôture 2021	1 491 214,16 €	- 292 470,95 €

Les effets de la crise sanitaire continuent malheureusement de se faire ressentir. Plusieurs projets ont été confrontés à des problèmes d'approvisionnement, empêchant leur lancement sur 2021. L'année 2021 a donc principalement été constituée de travaux de 'petite' envergure, comme de la maintenance, ou des travaux sans besoin de ressources spécifiques.

BUDGET 2022

Le budget 2022 a été voté le 1er avril par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie. Ce budget a été établi avec la volonté de :

• maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants

• contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt

• mobiliser des subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région chaque fois que possible.

Section de fonctionnement

> Les recettes

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

• les impôts locaux

• les dotations versées par l'Etat

• les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (revenus des immeubles-concessions, redevance d'occupation du domaine public, redevances et droits des services périscolaires, autres prestations de services…). Elles figurent dans le tableau ci-dessous aux lignes « produits des services et du domaine » et « autres produits de gestion courante »

Une dernière source de recette est le résultat de fonctionnement reporté de l'année précédente, s'il est positif. En effet, la commune n'a pas la possibilité d'avoir un compte épargne ; par contre, elle reporte d'année en année ses excédents et ses déficits.

— Parlons un peu de finances

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent **2 924 583.79 €** répartis comme suit :

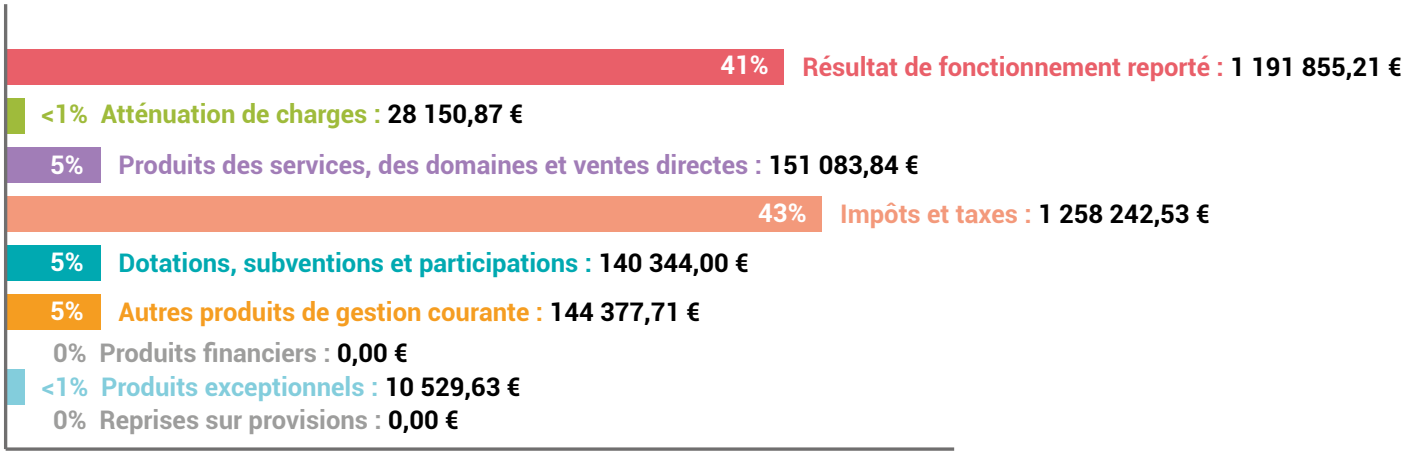

Pour information, les taux de fiscalité directe votés cette année sont inchangés par rapport à l'année dernière.

> Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
Si les dépenses de fonctionnement sont moins importantes que les recettes de fonctionnement, cela crée de la capacité d'autofinancement : c'est une somme qui permet à la municipalité de démarrer de nouveaux projets d'investissements sans avoir recours à l'emprunt. Cette somme se caractérise par un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent **2 924 583.79 €** (2 035 226.19€ hors virement à la section d'investissement) répartis comme suit :

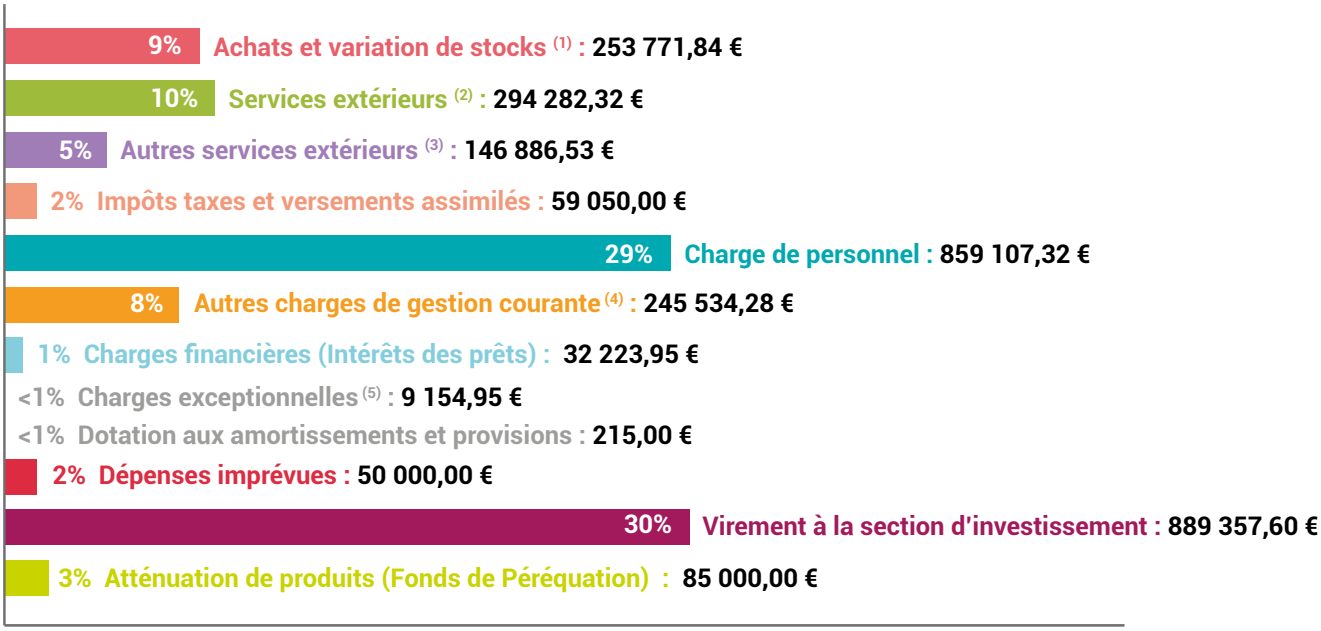

(1) comprend l'eau, l'électricité, les achats de petit matériel, les achats dans le cadre de l'entretien technique des bâtiments, le chauffage
(2) et (3) comprend toutes les prestations qu'on achète à des tiers : entretien technique des bâtiments, nettoyage des locaux, achats des repas de la cantine, assurances, contrats de maintenance, etc…
(4) comprend les indemnités des élus, les frais de formation, la participation au SDIS et les différente contributions aux organismes (SIVOM, CCAS, subventions aux associations, etc…).
(5) comprend les régulations de saisies ou les remboursements des trop-perçus reçus les années précédentes

Section d'investissement

> Les dépenses

La section d'investissement présente les dépenses suivantes, pour un total de **1 783 183.68 € :**

Résultat d'investissement reporté	292 470,95 €
Opérations d'ordre et écritures comptables [6]	6 174 375,21 €
Remboursement d'emprunt	104 735,02 €
Voirie, parkings, mobilier urbain	457 485,72 €
Bâtiments communaux, annexes et mobiliers	154 720,59 €
Ecole, cantine, garderie et mobiliers	58 573,19 €
Contrat Départemental : salle multisport	500 823,00 €
Dépenses imprévues	4 000,00€

[6] Cette ligne comprend deux choses : des écritures comptables afin de permettre des mouvements entre deux sections et des avances de fonds faites par la mairie pour un tiers. Dans notre cas, cette année, cela concerne les travaux RD 11/RD 42, pour lesquels la commune avance les frais de la partie CCPH (pour limiter les intermédiaires) mais sera remboursée directement par la CCPH.

Voyons à présent quels sont les principaux projets prévus cette année :

Nature	Coût en 2022	Subventions	Reste à charge mairie
Aménagement RD11/RD42	133 000 €	-	133 000 €
Triennal Voirie	140 000 €	72 000 €	68 000 €
PLU	6 379 €	-	6 379 €
Contrat de proximité : réhabilitation de bâtiments communaux, en particulier la mairie, remplacement de fenêtres, peintures, travaux sur des chaudières, toiture de l'abri-bus rue de l'Yveline, etc…	72 000 €	36 000 €	44 000 €
Contrat de proximité : salle multisport	480 000 €	99 000 + 156 000 €	225 000 €
Label Numérique école : vidéoprojecteur interactif et logiciels associés, dont une partie déjà payée l'année dernière	9 000 €	9 800 + 670 €	- 1 500 €
Achats informatiques (serveur de fichiers, postes de travail, onduleurs, licences, …)	8 300 €	-	8 300 €
Chaudières (pannes, hors contrat proximité)	8 000 €	-	8 000 €
Budget participatif	11 715 €	-	11 715 €
Bâtiment modulaire (déplacement et mise en état du terrain d'accueil)	16 500 €	-	16 500 €
Vitrail église	30 000 €	15 000 €	15 000 €

> Les recettes

Les recettes d'investissement proviennent principalement de trois sources : la capacité d'autofinancement (virement de la section de fonctionnement), les subventions et éventuellement le recours à l'emprunt. La municipalité ne prévoit pas de contracter de nouvel emprunt cette année. Les subventions prévues au budget 2022 portent sur les opérations prévues en 2022 (voir tableau précédent).

— Parlons un peu de finances

La section d'investissement présente donc les recettes suivantes, pour un total de **1 783 183.68 €** :

- 50% Virement de la section de fonctionnement : **889 357,60 €**
- 18% Dotations, fonds divers et réserves : **328 549,95 €**
- 22% Subventions d'investissement : **383 470,42 €**
- 0% Emprunts et dettes assimilées : **0,00 €**
- <1% Frais d'études (régulation Travaux RD11/RD42 saisis en 2021) : **4 716,00 €**
- 0% Créances : **0,00 €**
- 0% Frais d'études, de recherche et de développement, frais d'insertion : **0,00 €**
- <1% Opérations d'ordre entre les sections - équilibre investissement : **10 888,21 €**
- 0% Opérations d'ordre entre les sections - transfert vers dépenses fonctionnement : **0,00 €**
- 9% Travaux RD11/RD42 : **163 487,00 €**
- <1% Produits de cessions d'immobilisations : **2 714,50 €**

POUR RÉSUMER

• **Récapitulatif par section :**
Recettes et dépenses de fonctionnement :
2 924 583.79 € dont 1 191 855.21 € reportés de 2021 en recettes.
Recettes et dépenses d'investissement :
1 783 183.68 € dont 292 470,95 € reportés de 2021 en dépenses.

• **Principaux ratios :** Pop. : **2367 habitants (INSEE)**
Dépenses de fonctionnement 2022 / population :
2 035 226.19 / 2367 = 859.83 € / hab.
Produit des impositions directes attendu / population :
948 447 / 2367 = 400.69€ / hab.
Recettes attendues de fonctionnement / population :
1 732 752.58 / 2367 = 733.17 € / hab.

• **Etat de la dette :**
Capital restant dû au 01/01/2022 : **1 335 516.05 €**
L'annuité de l'exercice 2022 est de 133 958.97 comprenant 101 735.02 de capital et 32 223.95 d'intérêts.

PARTIE CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un conseil composé en partie de membres du Conseil Municipal et en partie de bénévoles d'horizons divers. Cet organe, dédié à l'aide et à l'accompagnement des Septeuillais, est intégralement financé par la Mairie.
Le CCAS a deux grandes missions :

- accompagner les personnes en difficultés, soit en leur fournissant une aide monétaire, soit en les aidant dans des démarches auprès d'autres acteurs du secteur social
- créer un lien social, au sein d'une même génération ou en intergénérationnel.

La majorité de ce budget est allouée à l'aide aux personnes.

PARTIE EAU ET ASSAINISSEMENT

RESULTAT 2021

L'année 2021, pour l'Eau et l'Assainissement, a vu la création d'un puisard Rue de l'Yveline et divers remplacements de pièces nécessaires au réseau d'assainissement

BUDGET 2022

L'année 2022 verra le lancement de plusieurs travaux :

- la poursuite des études sur le Schéma Directeur d'Assainissement, qui doit permettre à la commune d'identifier les grands chantiers à prévoir sur les années à venir, en les priorisant (50 000€)
- divers travaux effectués en profitant de travaux de réfection de voirie pour travailler sur le réseau d'assainissement) (30 000€)
- renouvellement d'une canalisation chemin du fossé à Galles (80 000€)

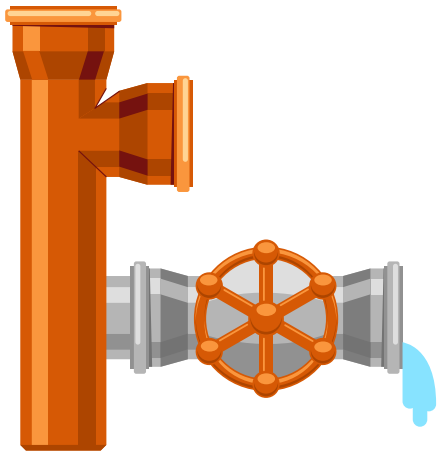

EVENT'S 7

Les animations passées

Carnaval

Le 27 mars dernier, vous avez été nombreux à nous rejoindre sur la place de la mairie pour participer à notre carnaval. La bonne humeur était au rendez-vous en cette matinée ensoleillée. Après un petit défilé, enfants et parents ont retrouvé l'équipe d'Event's 7 pour une dégustation de crêpes et l'annonce des résultats du concours de déguisement. Félicitations aux 6 gagnants. Bravo et merci à tous les participants ainsi qu'aux bénévoles qui se sont investis pour nous permettre de passer un moment de détente et de plaisir, un temps de convivialité partagé par tous.

Récital piano

Merci à l'équipe d'EVENT'S 7 qui s'est mobilisée pour organiser le 7 mai le récital « Voyage Musical Au Cœur de l'Europe », avec la participation de Marthe MAZELIS, pianiste Prix du conservatoire de Caen.

Cette soirée, chargée en émotion, fut une belle pause musicale. Un grand merci à Marthe Mazelis pour cette belle prestation.

Salon de l'artisanat et des saveurs

Après six longs mois de travail « passionné », l'équipe d'EVENT'S 7 a organisé la première édition du Salon de l'Artisanat et des saveurs, le samedi 21 mai dernier. Cette animation ludique regroupait 24 artisans venus partager leur passion et proposer à la vente leurs créations. Certains d'entre eux organisaient des ateliers et démonstrations pour le plus grand plaisir des visiteurs. La fanfare Max Farhen et la chanteuse Mélone ont assuré la partie musicale de cette journée festive. Pour la partie récréative, les enfants ont pu profiter de la structure gonflable installée dans le parc pour l'occasion. Cette première édition fut un grand moment de convivialité et de bonne humeur. Un grand merci aux visiteurs venus nous rendre visite ainsi qu'à nos partenaires : la Roulotte qui Mijote, la fanfare Max Fahren, la société Piwix, Mélone et l'association Cultivons les Ecos. Félicitations aux quatre membres de l'équipe qui ont mené à terme ce projet. Merci et bravo aux quatorze bénévoles qui se sont mobilisés tout au long de la journée pour permettre la réussite cette animation.

Les événements à venir

Salon des Loisirs créatifs
Le dimanche 18 septembre au Foyer Rural

L'équipe d'Event's 7 vous donne rendez-vous pour la 3ème édition du Salon des Loisirs Créatifs. Comme pour les années précédentes cette animation, devenue incontournable, intègrera :

• Un salon des « loisirs créatifs » qui permettra aux exposants de présenter et vendre leurs créations.

• Des ateliers découvertes durant lesquels certains des créateurs pourront vous faire partager leur passion.

EVENT'S 7

Suivez-nous
sur Facebook
et Instagram

FRVescences - Couture

Si vous montez à l'étage du Foyer Rural le lundi soir ou le vendredi matin, vous rencontrerez sans doute dans l'escalier des personnes lourdement chargées. En effet, on vient avec sa machine et ses fournitures au cours de couture organisé par FRVescences. Et il vaut mieux ne rien oublier à la maison si l'on n'a pas envie de faire plusieurs fois l'escalade.

Le cours est assuré par Aurélie Le Quemener, passionnée de couture depuis 15 ans et qui s'est formée en autodidacte. En 2019, elle crée sa boutique en ligne *Pink Gwennili*, « Créations cuir et textile, uniques ou en toutes petites séries ». Allez donc faire un tour sur sa page Facebook « *Pink Gwennili* ». Elle expose ses créations, principalement dans le domaine des sacs et accessoires, dans les salons des environs. Vous avez ainsi pu les découvrir à Septeuil au Marché de Noël ou au Salon des Loisirs Créatifs. La collaboration avec FRVescences commence il y a deux ans, période un peu difficile avec la crise sanitaire. Mais pour la seconde année, les couturières sont au rendez-vous et ce sont actuellement 11 élèves qui participent aux deux cours de la semaine. Aurélie aime transmettre ses connaissances et c'est aussi pour répondre aux demandes de ses amies qu'elle a accepté ce cours.

Chaque couturière arrive avec son projet et son niveau. Eh oui, on ne parle que de participantes pour l'instant, mais les couturiers sont évidemment également les bienvenus. Nous vous disions plus haut que chacune venait avec sa machine ; c'est dans l'intérêt pratique de travailler sur un matériel avec lequel on est familier. Et puis cela permet de continuer le travail à la maison, même si toutes n'ont pas un espace dédié et doivent installer leur machine sur la table de la salle à manger. Et d'ailleurs les machines actuelles sont bien plus légères que celles de nos grands-mères.

Les couturières apprécient le plaisir de la compagnie, un lieu de détente, de partage d'idées et de techniques et surtout « un moment qui nous appartient », pendant lequel on discute beaucoup, d'après ce que j'ai pu constater. Aurélie est là pour apporter l'aide technique, fournir des patrons et des modèles à celles qui le souhaitent. Les débutantes sont en mesure d'élaborer leur projet personnel au terme des deux premiers cours. Et pour les problèmes un peu complexes, on les résout ensemble, chacune apportant son expérience.

Disons le tout de suite, vous ne viendrez pas aux cours de couture pour réaliser des économies sur vos frais de garde-robe. D'abord parce que vous aurez tendance à utiliser des matériaux de qualité. Mais le plaisir viendra de ce que vous pourrez personnaliser, adapter, créer vos vêtements et accessoires. Même en partant de vêtements de confection du commerce, prévus pour la moyenne, c'est-à-dire pour personne, vous pourrez obtenir des résultats très personnels. Les réparations sont aussi au programme et Aurélie souhaite démarrer une activité lingerie.

Pour ce qui est des étoffes et fournitures, on se passe les bons plans et les bonnes adresses, en magasin ou sur internet. Le travail sur cuir fin est aussi tout à fait possible avec une machine à coudre ordinaire.

La salle peut accueillir huit personnes durant un cours. Ah oui, parlons-en de la salle : Aurélie et ses élèves apprécieraient beaucoup une salle rénovée et moins encombrée (c'est vrai que la moquette et la peinture des murs font pitié). Pour les horaires, c'est le lundi de 20h à 22h et le vendredi de 9h30 à 11h30, au premier étage du Foyer Rural. Venez vous renseigner sur place à ces horaires. D'autres créneaux sont possibles si le nombre de participants augmente.

Le 1er groupe aérostatier de Saint Cyr l'Ecole à Septeuil

Le 13 mai 1914, le 1er groupe aérostatier de Saint Cyr l'Ecole était en manœuvre à Septeuil et plus précisément à la côte Gillon. Nous avons la chance qu'une photo de cet événement nous soit parvenue à travers le temps, à plus de cent ans de distance.

L'utilisation de ballons captifs dans l'armée française n'était pas une nouveauté à l'époque, puisqu'elle date de la Révolution. Les premiers aérostatiers français se firent remarquer par les services qu'ils rendirent à la bataille de Fleurus en 1794. Ils sont ensuite complètement délaissés, voire méprisés durant les guerres napoléoniennes, car on leur reproche leur peu de mobilité. Sautant près d'un siècle, les souvenirs de nos cours d'histoire sur la guerre de 1870 nous rappellent le rôle stratégique qu'ils jouèrent durant le siège de Paris. Ce sont soixante-quatre ballons qui franchissent les lignes prussiennes, transportant 91 passagers, 363 pigeons voyageurs, 9 tonnes de lettres et permettant à Paris assiégé de communiquer avec la province.

A la veille de la première guerre mondiale, le ballon captif, cantonné à un rôle d'observation, n'a plus les faveurs de l'Etat-major, depuis l'apparition du dirigeable. Mais dès le déclenchement du conflit, l'immobilisme des lignes de front va lui redonner toute son importance dans la surveillance des positions ennemies. L'armée française augmente rapidement la production et la modernisation des ballons d'observation, en étudiant les caractéristiques du matériel ennemi (qui fait de même, bien évidemment). Les ballons captifs français sont en particulier beaucoup moins stables à l'époque que les ballons allemands et ils ne peuvent supporter qu'un vent très modéré. Mais dans de bonnes conditions, s'élevant à près de 800 mètre d'altitude avec deux observateurs, ils fournissent des renseignements de premier ordre sur les positions ennemies et en particulier celles de l'artillerie. En parallèle sont déployés des ballons captifs de protection contre le principal ennemi de l'aérostatier, l'aéroplane dans ses débuts. Ceux-ci sont pourvus d'un armement qui leur permet d'abattre nombre d'avions ennemis, même si ce sont eux qui sont le plus souvent abattus. On compte environ un ballon perdu par jour du côté français.

Revenons à notre photo et à ce qu'elle peut nous apprendre. Au début de 1914, le 1er groupe aérostatier était basé à Saint Cyr l'Ecole, mais son activité s'orientait plus sur le développement des dirigeables, jugés plus prometteurs. Et elle était également fortement concurrencée par les rapides progrès de l'aviation. D'autant plus que les deux branches, aéronautique et aérostation étaient réunies sous un même commandement. Le ballon que l'on peut voir sur la photo est probablement le ballon sphérique « normal » de 540 m3, par opposition au ballon « de siège » de 750 m3, également en service à l'époque. Ils seront remplacés au cours de la guerre par des ballons d'observation de type « Caquot » (du nom de leur créateur), de forme allongée et beaucoup plus stables, qui furent surnommés « saucisses » en raison de leur aspect. Quant au terrain d'aviation de Saint Cyr, il devint le principal centre de regroupement et de réparation des appareils endommagés.

ÉTAT CIVIL

Naissances

Le 20 novembre 2021 : Constance, Monique, Blanche Andrieux, fille de Aymeric Andrieux et Marie Bataille
Le 20 novembre 2021 : Victoire, Claudette, Marie-Jo Andrieux, fille de Aymeric Andrieux et Marie Bataille
Le 2 mars 2022 : Castille, Edith, Preciosa Figueiredo Leblanc, fille de Morgan Figueiredo et Manon Leblanc
Le 21 avril 2022 : Sacha, Dominique, Félix, Sébastien Keyaert, fils de Sébastien Keyaert et Céline Feltz

Mariages

Le 1er avril 2022 : Franck, André, Jean Poncin et Céline, Raymonde, Germaine Détail
Le 16 avril 2022 : Eric, Jean-Pierre, Vincent, Marie Michelot et Véronique, Yvette, Monique Raby
Le 23 avril 2022 : Kyliann, Frédéric, Yannick Pellegrin et Laury, Mélinda, Marion Creusier

Décès

Le 3 janvier 2022 : Claudine Chavanneau, épouse Fleurance, 82 ans - Le 6 janvier 2022 : Pierre, Georges, Jean Gallois, 96 ans - Le 28 janvier 2022 : Renée, Josette Pillas, veuve Lesperrier, 92 ans
Le 2 février 2022 : Jean-Claude Thoumazet, époux Debrée, 79 ans - Le 7 février 2022 : Pierrette, Léontine Mennelet, veuve Rose, 97 ans - Le 15 février 2022 : Claudette, Eliane, Denise Mathieu, veuve Gagnaire, 89 ans - Le 16 février 2022 : Huguette, Jeannine Félix, veuve Tchen, 95 ans
Le 16 février 2022 : Gérard, Jean Masson, 68 ans - Le 18 février 2022 : Bernard, Jean-Marie Mellier, époux Degoulet, 67 ans - Le 8 mars 2022 : Marie, Simone Cazeaubieilh, 97 ans
Le 11 mars 2022 : Georgette Darduin, veuve Hurson, 93 ans - Le 27 mars 2022 : Jean, François, Marie Boudon, époux Péron, 94 ans - Le 3 avril 2022 : Claudine, Renée Herlin, veuve Vogin, 88 ans
Le 11 avril 2022 : Jean-Claude, Marius Fontaine, époux Chatelain, 75 ans - Le 13 avril 2022 : Suzanne, Berthe Teulade, veuve Dumoulin, 97 ans - Le 16 avril 2022 : Jean, Fortuné, dit Yannick Le Corre, époux Allard, 83 ans - Le 16 avril 2022 : Jacqueline, Victorine, Louise Delaisse, 96 ans - Le 18 avril 2022 : Gwenaëlle Veron, 41 ans

Il peut y avoir eu d'autres naissances et mariages à Septeuil, mais nous ne publions ici que ceux pour lesquels les intéressés ou les familles nous ont donné leur accord.

INFOS PRATIQUES

La mairie de Septeuil à portée de clic !

Pour suivre l'actualité de la commune, rendez-vous:

- sur le site Internet **www.mairie-septeuil.fr**
- sur la page Facebook **Septeuil officiel**
- sur les panneaux d'affichage

La mairie de Septeuil

6, place Louis Fouché • 78790 Septeuil
Tél.: 01 30 93 40 44 • Fax : 01 30 93 49 63
Courriel: mairie@septeuil.fr

Jours et heures d'ouverture
Lundi: 8h30-12h • 14h-17h
Mardi: 8h30-12h • 14h-17h
Mercredi: 8h30-12h • 14h-17h
Jeudi: 8h30-12h • 14h-17h
Vendredi: 8h30-12h • 14h-16h
Samedi : 10h30-12h
(9h-10h30: RDV passeports et CNI)